

Direction Santé Environnement et  
politiques Une Seule Santé  
(DSEUSS)

Unité Corrèze

**Destinataires**

- SYNDICAT DES DEUX VALLEES (technique@sd2v.fr)  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GUMOND (mairie.gumont@wanadoo.fr)  
MADAME LA PRESIDENTE - SYNDICAT DES DEUX VALLEES (accueil@sd2v.fr)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : SYNDICAT DES DEUX VALLEES**

<b>Prélèvement</b>	<b>00130210</b>	<b>Commune</b>	<b>GUMOND</b>
<b>Unité de gestion</b>	0148 SYNDICAT DES DEUX VALLEES	<b>Prélevé le :</b>	<b>mercredi 17 septembre 2025 à 13h01</b>
<b>Installation</b>	UDI 001439 LE MOREL	<b>par :</b>	CÉLIA BARILLET GABREAU
<b>Point de surveillance</b>	0000001647 BOURG DE GUMOND	<b>Type visite :</b>	D1
<b>Localisation exact</b>	Guimond bourg 4 chemin de la costa	<b>Type d'eau :</b>	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00136513

Référence laboratoire : 25091607691601

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>				
Chlorure de vinyl monomère	<b>0,89 µg/L</b>	0,5		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00130210)**

Limite de qualité des eaux fixées par le Code de la Santé Publique (Art. R 1321-1 à R 1321-68) non satisfaite pour le paramètre chlorure de vinyle monomère. Un prélèvement de recontrôle a été programmé suite à la réalisation des actions correctives demandées à l'exploitant (purges de réseau). Dans l'attente du renouvellement de la canalisation incriminée, des purges sur cette portion de réseau doivent être réalisées régulièrement afin de réduire ce taux de chlorure de vinyle.

TULLE le 26 septembre 2025

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Cathy CAMUS